

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 4147

présenté par

M. Damien Adam, rapporteur thématique, M. Paluszkiwicz, M. Delpon, M. Colas-Roy et
M. Pichereau

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement, un rapport sur les lignes à grandes vitesses qui pourraient être développées en France pour rendre accessible en moins de 2h30 davantage de destinations afin de fermer plus de lignes aériennes intérieures.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander un rapport au Gouvernement pour connaître les lignes à grandes vitesses qui pourraient être développées en France pour rendre accessible en moins de 2h30 plus de destinations afin de fermer plus de lignes aériennes intérieures.